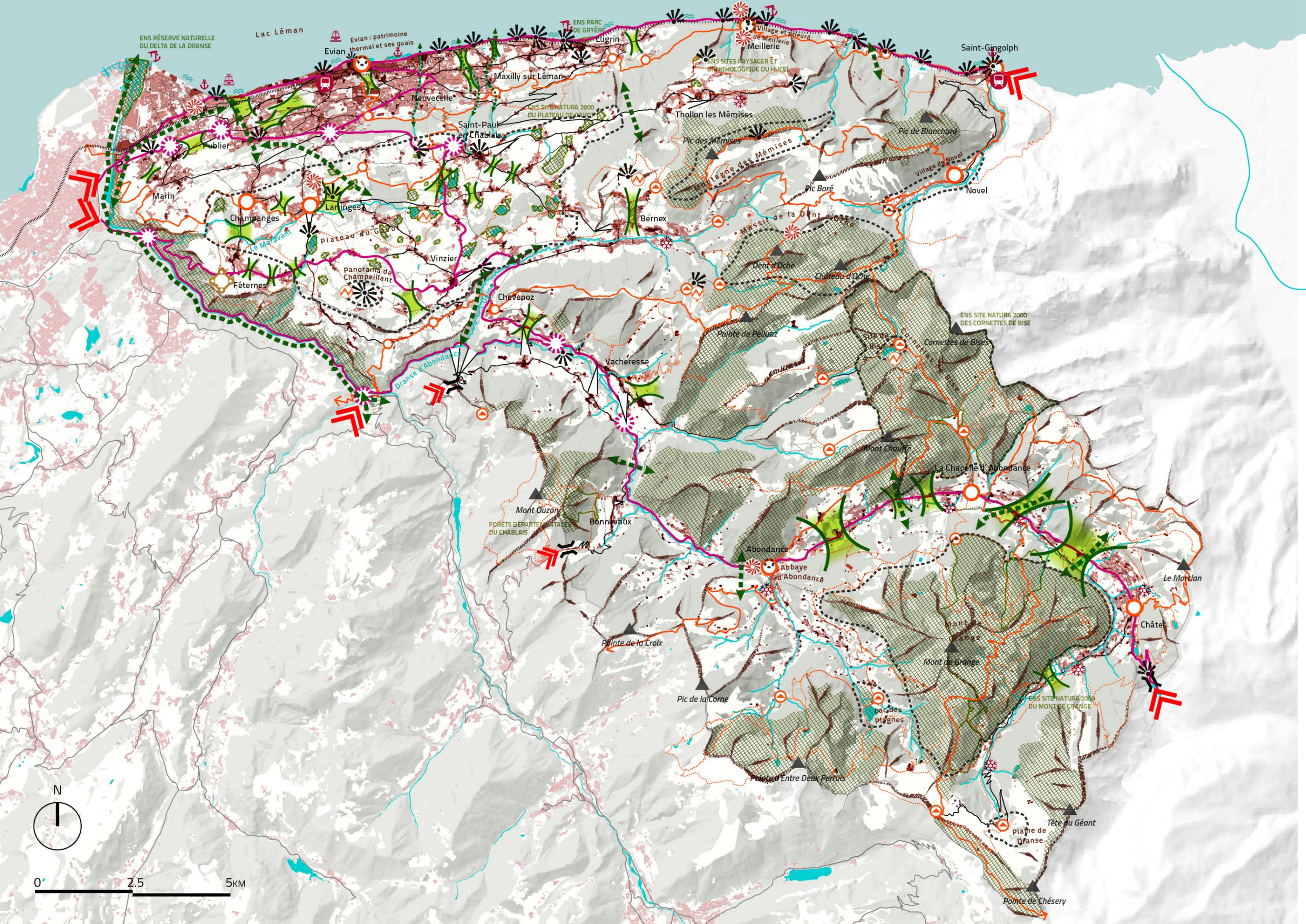




# Fiche communale **BONNEVAUX**

SEPTEMBRE 2023



ENS RÉSERVE NATURELLE  
DU DELTA DE LA DRANSE

Lac Léman

Evian : patrimoine  
thermal et ses guais

ENS PARC  
DE GRYÈRE

Saint-Gingolph

Maxilly sur Léman

Thollon les Mémises

Publier

Neuvecelle

Saint-Paul  
en Chablais

ENS SITE NATURA 2000  
DU PLATEAU DE GAYO

Pic des Mémises

Plagne des Mémises

Pic de Blanchard

Marin

Champanges

Laringes

Vinzier

Bernex

Pic Boré

Novel

Le Maravant

Plateau du Geyro

Panorama de  
Champeillant

Chévenoz

Dent d'Oche

Château d'Oche

ENS SITE NATURA 2000  
DES CORNETTES DE BISE

Féternes

Dranse d'Abondance

Vacheresse

Pointe de Pelluaz

Massif de la Dent

Cornettes de Bises

Mont Ouzon

Bonnevaux

FORÊTS DÉPARTEMENTALES  
DU CHABLAIS

Abondance

Mont Chauke

La Chapelle d'Abondance

Le Mordan

Abbaye  
d'Abondance

Pointe de la Croix

Pic de la Corne

Mont de Grange

Châtel

Lac des  
piagnes

ENS SITE NATURA 2000  
DU MONT DE GRANGE

Petit lac Entre Deux Pertuis

plaine de  
Dranse

Tête du Géant

Pointe de Chésery



0 2.5 5KM

## GESTION DES PAYSAGES URBAINS ET NATURELS

-  **Mont** Emblème paysager
-  Point de vue remarquable majeur
-  Ligne de crête majeure (front paysager)
-  Corridor écologique (SCOT/corridor urbain)
-  Réservoir de biodiversité (Natura 2000, RNN, ZNIEFF I)
-  Espace Naturel Sensible
-  Cours d'eau, lac et zones humides
-  Continuum forestier (feuillus/conifères)
-  Espace agricole
-  Enveloppe urbaine à densifier en priorité dans le respect du patrimoine
-  Bâti ancien (ant. 1960 / ant. 1860) secteur de vigilance particulière
-  Coupure verte
-  Perception silhouette villageoise depuis un axe routier

## ACCUEIL ET MOBILITÉ

-  Domaine skiable - Front de neige ou remontée mécanique
-  Activité lacustre (plage principale)
-  Port (plaisance / activités)
-  Itinéraire de randonnée majeur (GR5, GRP, PDIPR)
-  Interface urbaine avec les circuits de randonnées (centre et bourg / hameau)
-  Départ principal de randonnée
-  Géosite (Géoparc du Chablais)
-  Principaux itinéraires d'accès au territoire à mettre en valeur
-  Carrefour stratégique
-  Gare en fonctionnement
-  Voie ferrée (tronçon en fonctionnement et tronçon à réactiver)
-  Col routier
-  Entrée de territoire
-  Site Patrimonial Remarquable
-  Site classé ou inscrit

**Préserver et valoriser les grands paysages naturels emblématiques**

- > Inventorier et caractériser les ensembles ou éléments de paysage
- > Préserver et valoriser les cônes de vue en direction de ces ensembles ou éléments de paysage
- > Préserver et valoriser les espaces écologiquement sensibles
- > Maintenir les paysages ouverts et lutter contre l'enrichissement

**Valoriser la gestion de l'espace agricole et forestier, socle du paysage**

- > Préserver et valoriser les pratiques et formes agricoles traditionnelles
- > Préserver les figures « caractéristiques » et les modes de faire-valoir agricoles
- > Sensibiliser les principaux acteurs du territoire rural
- > Protéger les terres agricoles et accompagner une diversification des pratiques
- > Maintenir le potentiel et la fonctionnalité du foncier agricole
- > Valoriser les productions agricoles locales et promouvoir leurs spécificités
- > Intégrer les nouveaux bâtiments de production agricole
- > Intégrer la notion de biodiversité dans la gestion forestière
- > Développer et diversifier la filière bois (diversification des productions)

**Améliorer la qualité des franges urbaines et accompagner la mutation du territoire**

- > Favoriser des espaces agricoles de transition entre tissu urbain et grandes espaces agricoles
- > Limiter le développement linéaire en entrée de ville
- > Adapter le développement urbain en fonction du type de villes/villages
- > Accompagner la mutation/densification dans les secteurs les plus denses par la trame éco-paysagère
- > Conserver le caractère rural
- > Conserver la structure en villages-hameaux
- > Valoriser les centres bourgs et hameaux historiques par la qualité du traitement de leurs espaces publics et de leurs abords
- > Amorcer une dynamique de requalification des quartiers pavillonnaires existants

**Veiller à la qualité des constructions et leurs abords (implantation – orientation – limite) et intégrer les nouvelles constructions au contexte urbain et paysager**

- > Assurer une qualité paysagère et urbaine aux nouveaux secteurs d'habitat
- > Assurer une qualité architecturale aux nouveaux secteurs bâtis
- > Amorcer la requalification des zones d'activités existantes

**Adapter le territoire aux enjeux de demain (transition énergétique, ZAN...)**

- > Intégrer les paysages de la transition énergétique
- > Valoriser la Trame Verte et Bleue et lutter contre la fragmentation du territoire et la perte de biodiversité

**Développer un accueil touristique fondé sur la qualité du cadre de vie et le patrimoine**

- > Améliorer l'intégration paysagère des installations touristiques existantes et à venir
- > Valoriser les ensembles et sites paysagers emblématiques à l'échelle du PAH
- > Poursuivre la mise en valeur des sites remarquables et des parcours de découverte

**Améliorer et valoriser les axes de déplacement et modes de découverte du territoire**

- > Préserver, valoriser le vocabulaire patrimonial lié aux routes
- > Développer une approche paysagère dans l'aménagement des routes et promouvoir certains itinéraires de découverte
- > Valoriser les itinéraires de découverte du territoire
- > Mettre en place des itinéraires de découverte thématiques du territoire PAH
- > Valoriser les modes de découverte liés aux anciennes voies ferrées
- > Préserver et valoriser les points de vue depuis ces axes de déplacement
- > Développer un maillage de déplacement doux en lien avec les centres vill(ag)es

**Améliorer et valoriser les infrastructures (zones d'activités, routes, voie ferrée...) du territoire**

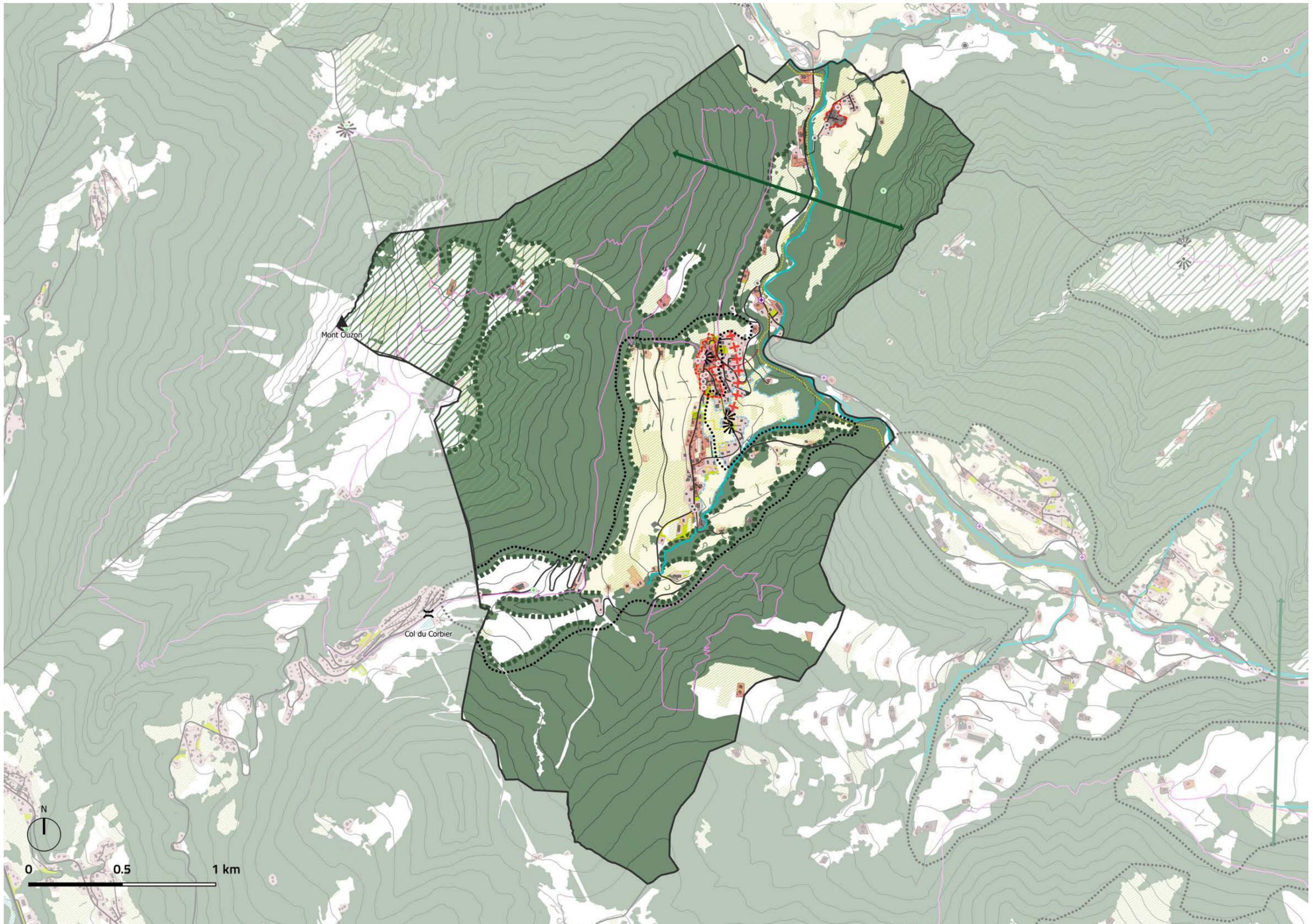
- > Gérer le paysage des routes et la sécurisation routière en lien avec un vocabulaire d'aménagement adapté à la qualité des sites et espaces traversés
- > Accompagner, structurer et renforcer la transition mode doux et transport en commun du territoire
- > Valoriser les gares et voies ferrées, existantes et en projet, comme vecteur de découverte du territoire
- > Assurer une qualité urbaine et paysagère aux zones d'activités et zones commerciales
- > Maîtriser l'implantation des panneaux publicitaires, enseignes et pré-enseignes

**Reconquérir et valoriser les espaces publics**

- > Apaiser, valoriser les traversées de villages et bourgs
- > Améliorer la gestion du stationnement à l'échelle des bourgs et villages
- > Valoriser le maillage mode doux
- > Préserver et valoriser le petit patrimoine en lien avec les espaces publics

**Valoriser les matériaux et savoir-faire locaux**

- > Privilégier les ressources et matériaux locaux, pour les constructions, les bâtiments, les espaces publics...
- > Garantir la transmission des savoir-faire



**Enjeux urbains et paysagers****Secteur à la sensibilité urbaine et paysagère forte : densification à éviter ou encadrer strictement :**

 Secteur d'intérêt patrimonial, architectural et urbain à préserver et valoriser, réhabilitation et restauration à encadrer dans le respect du tissu urbain et de l'architecture

 Enveloppe urbaine historique (antérieure à 1860)

 Enveloppe urbaine ancienne (1860 à 1960)

 Secteur à la sensibilité urbaine et paysagère forte : densification à encadrer fortement (covisibilité, secteur de pente...)

**Préserver et valoriser les sites d'intérêt identifiés :**

 architecture d'intérêt patrimonial

 petit patrimoine

 site paysager

 Préserver strictement les franges patrimoniales (implantation bâtie, façade, ceintures jardinées)

 Préserver et conforter les espaces agricoles à proximité des espaces urbanisés

 Préserver les vergers, figure caractéristique du paysage

 Préserver les jardins et espaces libres au sein de la trame urbaine

 Valoriser les sites paysagers

 Traiter les accotements et surlargeurs le long des axes routiers, comme des haltes potentielles pour mettre en scène le paysage

 Projet de cheminement piéton

 Secteur de développement ciblé par la commune (OAP)

**Enjeux d'accueil et de découverte du territoire**

 Préserver et valoriser les secteurs d'intérêt paysager

 Veiller à la qualité des espaces perçus depuis les points de vue majeurs

**Enjeux agricoles et écologiques**

 Lutter contre l'enrichissement afin de maintenir les paysages ouverts

 Soutenir la diversification des forêts (usages, biodiversité, filière bois...) et contrôler leur extension

 Lutter contre la fragmentation du territoire en maintenant les corridors écologiques identifiés par le SCOT

Maintenir le potentiel et la fonctionnalité du foncier agricole :

 Espace agricole potentiellement fragile (espace à vocation agricole non référencé au RPG agricole)

 Exploitation agricole

**Occupation du sol :**

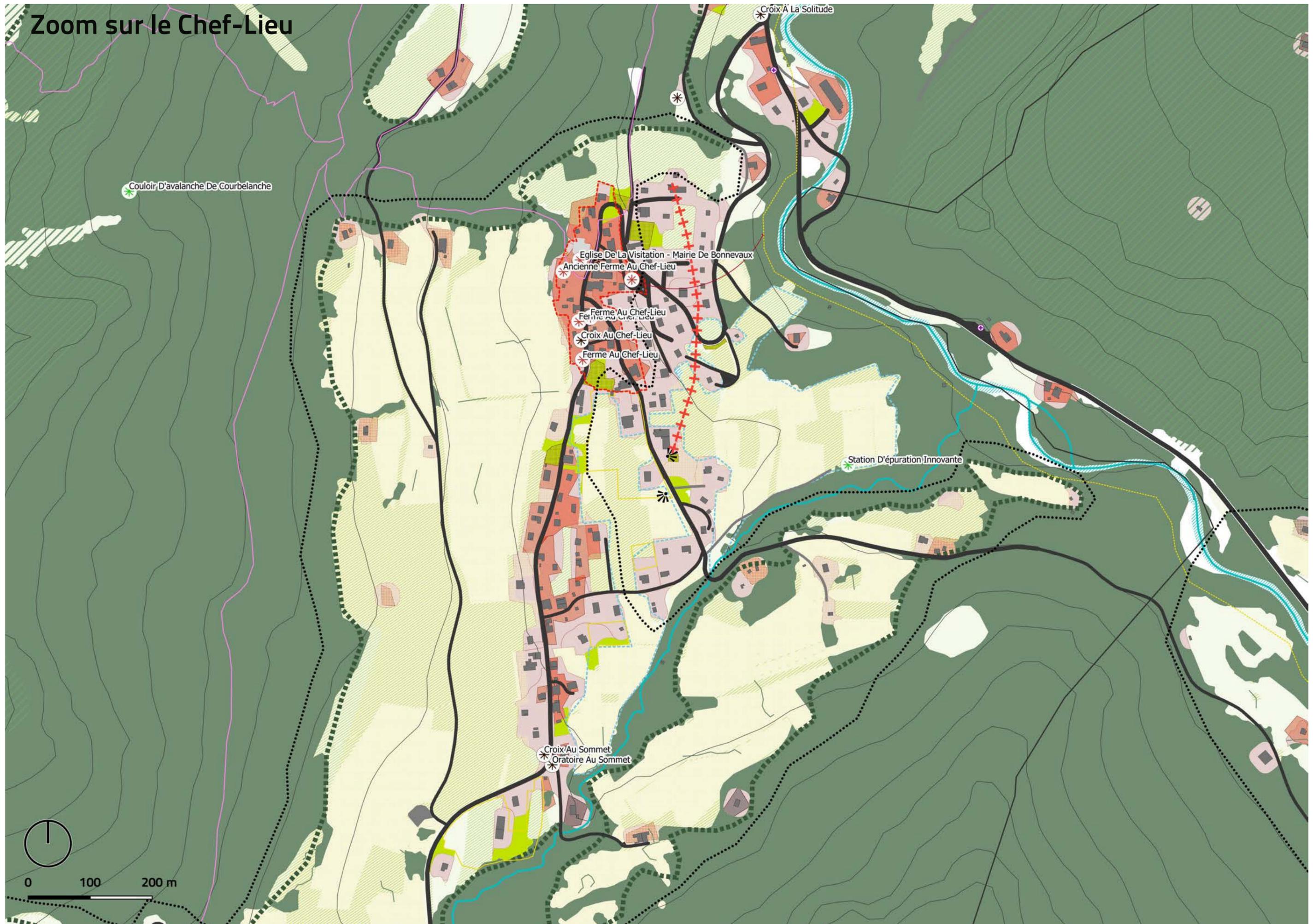
 Enveloppe urbaine antérieure à 1860

 Enveloppe urbaine ancienne (1860 à 1960)

 Enveloppe urbaine post 1960

 Boisements

# Zoom sur le Chef-Lieu



**Enjeux urbains et paysagers**

**Secteur à la sensibilité urbaine et paysagère forte : densification à éviter ou encadrer strictement :**

-  Secteur d'intérêt patrimonial, architectural et urbain à préserver et valoriser, réhabilitation et restauration à encadrer dans le respect du tissu urbain et de l'architecture
-  Enveloppe urbaine historique (antérieure à 1860)
-  Enveloppe urbaine ancienne (1860 à 1960)
-  Secteur à la sensibilité urbaine et paysagère forte : densification à encadrer fortement (covisibilité, secteur de pente...)

**Préserver et valoriser les sites d'intérêts identifiés :**

-  architecture d'intérêt patrimonial
-  petit patrimoine
-  site paysager
-  Préserver strictement les franges patrimoniales (implantation bâtie, façade, ceintures jardinées)
-  Préserver et conforter les espaces agricoles à proximité des espaces urbanisés
-  Préserver les vergers, figure caractéristique du paysage
-  Préserver les jardins et espaces libres au sein de la trame urbaine
-  Valoriser les sites paysagers
  -  Traiter les accotements et surlargeurs le long des axes routiers, comme des haltes potentielles pour mettre en scène le paysage
-  Projet de cheminement piéton
-  Secteur de développement ciblé par la commune (OAP)

**Enjeux d'accueil et de découverte du territoire**

-  Préserver et valoriser les secteurs d'intérêt paysager
-  Veiller à la qualité des espaces perçus depuis les points de vue majeurs

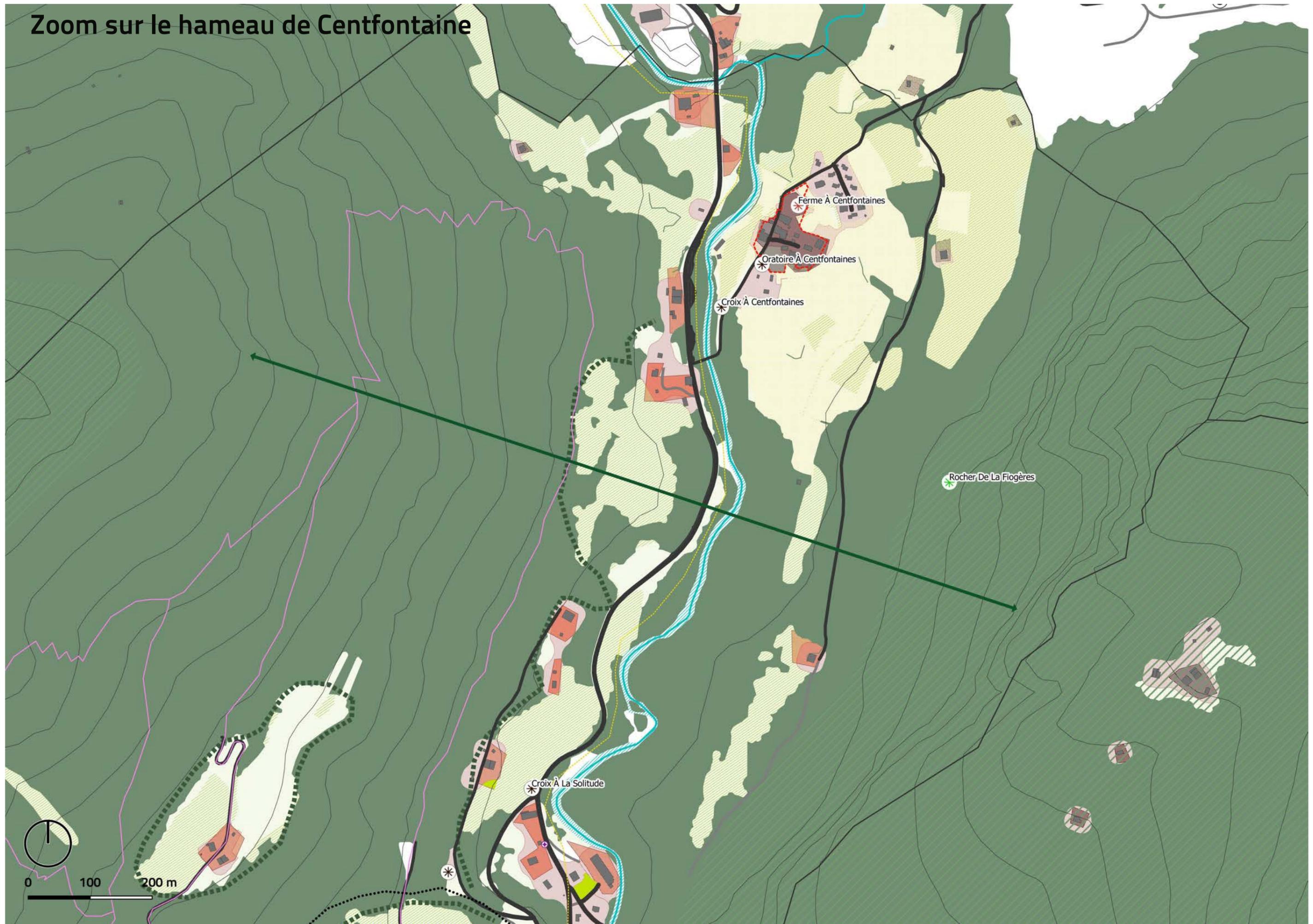
**Enjeux agricoles et écologiques**

-  Lutter contre l'enrichissement afin de maintenir les paysages ouverts
-  Soutenir la diversification des forêts (usages, biodiversité, filière bois...) et contrôler leur extension
- Maintenir le potentiel et la fonctionnalité du foncier agricole :
-  Espace agricole potentiellement fragile (espace à vocation agricole non référencé au RPG agricole)

**Occupation du sol :**

-  Bâtiment
-  Enveloppe urbaine antérieure à 1860
-  Enveloppe urbaine ancienne (1860 à 1960)
-  Enveloppe urbaine post 1960
-  Prairies et alpages
-  Boisements

# Zoom sur le hameau de Centfontaine



**Enjeux urbains et paysagers**

**Secteur à la sensibilité urbaine et paysagère forte : densification à éviter ou encadrer strictement :**

 Secteur d'intérêt patrimonial, architectural et urbain à préserver et valoriser, réhabilitation et restauration à encadrer dans le respect du tissu urbain et de l'architecture

 Enveloppe urbaine historique (antérieure à 1860)

 Enveloppe urbaine ancienne (1860 à 1960)

**Préserver et valoriser les sites d'intérêts identifiés :**

 architecture d'intérêt patrimonial

 petit patrimoine

 site paysager

 Préserver et conforter les espaces agricoles à proximité des espaces urbanisés

 Préserver les jardins et espaces libres au sein de la trame urbaine

 Valoriser les sites paysagers

 Traiter les accotements et surlargeurs le long des axes routiers, comme des haltes potentielles pour mettre en scène le paysage

 Projet de cheminement piéton

**Enjeux d'accueil et de découverte du territoire**

 Préserver et valoriser les secteurs d'intérêt paysager

**Enjeux agricoles et écologiques**

 Lutter contre l'enrichissement afin de maintenir les paysages ouverts

 Soutenir la diversification des forêts (usages, biodiversité, filière bois...) et contrôler leur extension

 Lutter contre la fragmentation du territoire en maintenant les corridors écologiques identifiés par le SCOT

Maintenir le potentiel et la fonctionnalité du foncier agricole :

 Espace agricole potentiellement fragile (espace à vocation agricole non référencé au RPG agricole)

**Occupation du sol :**

 Bâtiment

 Enveloppe urbaine antérieure à 1860

 Enveloppe urbaine ancienne (1860 à 1960)

 Enveloppe urbaine post 1960

 Prairies et alpages

 Boisements

### Préserver et valoriser les structures urbaines/paysagères des chefs-lieux et hameaux historiques

- **Identification des contours / délimitations**

Sites identifiés : *Chef-lieu ; Cent fontaines*

Autres sites éventuels : *Le Sommet (enjeux importants nouvelles constructions)*

- **Conservation ou mise en place de « césures » paysagères**

> Inconstructibilité ? Limiter la constructibilité malgré la pression foncière subie par l'attractivité des deux pôles : Evian et Abondance

> Maintien des transparences : pas de clôtures (ou seulement clôture agricole de type piquets bois) ou plantations en bouquets n'occultant pas la vue.

- **Valorisation des silhouettes : clochers, grandes toitures**

> Dégagement des vues majeures

> Echelle des nouvelles constructions

#### Priorité 3/3

- Échelle de l'enjeu 2/2
- Nécessité au regard de l'état actuel 1/2
- Polyvalence de l'action 2/2

#### + Actions & outils :

##### Axe 1 : préserver et adapter les paysages habités

1.1 Préserver et valoriser les structures urbaines/paysagères des chefs-lieux et hameaux historiques

1.2 Améliorer la qualité des franges urbaines et tendre vers l'objectif ZAN

1.2bis Accompagner la mutation du territoire et tendre vers l'objectif ZAN

##### Axe 3 : pérenniser et valoriser les paysages agricoles et naturels

3.1 Valoriser la gestion de l'espace agricole et forestier, socle du paysage

#### + Cahiers illustrés de références et préconisations :

- Petits collectifs et hameaux historiques
- Conduite de projet
- Soutènements
- Limites et clôtures
- Entretien des alpages et des terres agricoles

### Maintenir les espaces de respiration / espaces agricoles au cœur des tissus anciens/urbains

- **Conservation de l'implantation urbaine issue des fermes de type Vallée d'Abondance**

> Maintien des constructions de grande échelle positionnées au cœur d'une parcelle laissée libre

- **Identification des clos jardinés, des vergers,**

> Maintien de ces espaces agricoles en surface non constructible

- **Valorisation du petit patrimoine d'accompagnement : murs, greniers...**

#### Priorité 1/3

- Échelle de l'enjeu 1/2
- Nécessité au regard de l'état actuel 1/2
- Polyvalence de l'action 2/2

#### + Actions & outils :

##### Axe 1 : préserver et adapter les paysages habités

1.2bis Accompagner la mutation du territoire et tendre vers l'objectif ZAN

1.3 Maintenir des espaces de respiration / espaces agricoles au cœur des tissus anciens

#### + Cahiers illustrés de références et préconisations :

- Formes et palette végétales
- Espaces publics des hameaux
- Usages et occupations de l'espace public
- Soutènements
- Limites et clôtures

## Maintenir les grands espaces de respiration ouverts en franges urbaines

### ▪ Identification des alpages

- > Maintien de ces espaces de pâturages ouverts non constructibles
- > Veiller à l'entretien paysager de ces espaces : contrôle de l'extension forestière, à Bonnevaux la convention pluriannuelle d'alpages permet de ne pas renouveler le contrat de l'agriculteur d'une année sur l'autre si l'entretien est jugé insuffisant

### ▪ Valorisation des paysages

- > Limiter l'enfrichement des lisières forestières, prêter attention au positionnement des EBC qui peuvent limiter l'entretien des lisières
- > Gestion des rivières et de leurs rives, maintien du contrat rivière et entretien contre l'érosion

### Priorité 2/3

- Échelle de l'enjeu 2/2
- Nécessité au regard de l'état actuel 1/2
- Polyvalence de l'action 2/2

### + Actions & outils :

#### Axe 1 : préserver et adapter les paysages habités

- 1.1 Préserver et valoriser les structures urbaines/paysagères des chefs-lieux et hameaux historiques
- 1.2 Améliorer la qualité des franges urbaines et tendre vers l'objectif ZAN

#### Axe 3 : pérenniser et valoriser les paysages agricoles et naturels

- 3.1 Valoriser la gestion de l'espace agricole et forestier, socle du paysage
- 3.2 Préserver et valoriser les grands paysages naturels emblématiques

#### Axe 5 : adapter le territoire aux enjeux de demain

- 5.2 Valoriser la trame verte et bleue du territoire et les bénéfiques associés

### + Cahiers illustrés de références et préconisations :

- Entretien des alpages et des terres agricoles

## Valoriser les cheminements communaux et points de vue

### ▪ Elaboration de parcours de découverte du patrimoine

- > Mise à jour et mise en cohérence de la signalétique

### ▪ Retrouver les chemins anciens de liaison entre les hameaux

- > Se référer aux cadastres anciens pour retrouver les emplacements des chemins anciens
- > Privilégier les cheminements piétons
- > Créer/valoriser des chemins entre le projet de cheminement le long de la Dranse et le cœur de village

### ▪ Valorisation de la RD22, comme route paysagère du Val d'Abondance

- > Préservation du patrimoine lié à la route (mur et muret en pierre) et intégration mesurée des dispositifs de sécurité (glissière)
- > Mise en valeur des lieux permettant un arrêt en bord de route : surlageurs, accotement, aire de chaînage... par un aménagement léger (mobilier, mise en valeur des points de vue, signalétique d'information...)

### Priorité 2/3

- Échelle de l'enjeu 1/2
- Nécessité au regard de l'état actuel 2/2
- Polyvalence de l'action 1/2

### + Actions & outils :

#### Axe 3 : pérenniser et valoriser les paysages agricoles et naturels

- 3.1 Valoriser la gestion de l'espace agricole et forestier, socle du paysage
- 3.2 Préserver et valoriser les grands paysages naturels emblématiques

#### Axe 4 : diversifier et enrichir les paysages touristiques et de découverte

- 4.1 Développer un accueil touristique fondé sur la qualité du cadre de vie et le patrimoine
- 4.2 Améliorer et valoriser les axes de déplacement et modes de découverte du territoire

### + Cahiers illustrés de références et préconisations :

- Usages et occupation de l'espace public et de la voirie
- Routes et espaces d'accueil

## Maintenir et améliorer la qualité des espaces publics

### ■ Sélection des espaces publics majeurs

Sites identifiés :

*Chef-lieu parvis mairie / abords église*

*Rue principale (D32) traversée de chef-lieu*

*Hameaux : peu d'espaces publics, ambiance rurale à préserver*

Travail soigné sur les espaces publics du centre notamment autour de l'église avec pavage en pierre en pied de bâtiment pour distancer le bitume mais les autres espaces restent encore «routiers», avec notamment des parkings.

### ■ (Re)-composition des espaces :

> Cohérence de chaque espace : composition globale de la traversée du chef-lieu à renforcer

> Intégration/valorisation des attributs de ces espaces : édifice patrimonial, croix, lavoir, oratoire, arbres, murs clôtures, etc.

> Valoriser la situation en balcon dans les aménagements, *notamment pour le centre du chef-lieu : aménagement d'espace libre (sans stationnement) pour profiter de la vue, composition des espaces publics intégrant des belvédères, limiter le vocabulaire « routier » des aménagements*

> Intégration mesurée du mobilier urbain et de la signalétique

> Hameaux : espaces publics apaisés

### ■ Traitement des revêtements

> Diminution des revêtements imperméables (bitume)

> Traitement plus qualitatif aux abords du chef-lieu (secteur mairie - église) et dans la traversée de village : bétons qualitatifs, pavés, pierres, stabilisé compacté...

Sur le modèle des abords immédiats de l'église

> Bandes plantées en pied de façade

### Priorité 1/3

- Échelle de l'enjeu 1/2
- Nécessité au regard de l'état actuel 1/2
- Polyvalence de l'action 2/2

### + Actions & outils :

#### Axe 1 : préserver et adapter les paysages habités

1.4 Reconquérir et valoriser les espaces publics / améliorer la qualité des espaces publics et valoriser la place du piéton

#### Axe 2 : adoucir les paysages d'activités et de mobilité

2.1 Améliorer et valoriser les infrastructures (zones d'activités, routes...) du territoire

### + Cahiers illustrés de références et préconisations :

- Usages et occupations de l'espace public et de la voirie

- Espaces publics des hameaux

- Traitement de sol et matériaux

- Formes et palette végétales

## Valoriser le patrimoine architectural majeur (1/2)

### ■ Identification du patrimoine majeur

> Patrimoine religieux

> Patrimoine public

> Fermes de type Vallée d'Abondance et éléments du patrimoine rural

> « Petit patrimoine »

### ■ Réaffectation du patrimoine

> Edifices « abandonnés » : nouveaux usages à trouver (ex. greniers, grandes fermes, bâtiments agricoles ...)

> Identifier les édifices en attente de réaffectation (base de données collaborative à constituer)

### ■ Restauration qualitative

> Préserver les ouvrages existants de qualité : enduits anciens, décors peints, bardages et rives, menuiseries et ferronneries anciennes, tavaillons, garde-corps aux motifs sobres et travaillés, couvertures en ardoise de Châtel, ...

> Respecter la typologie des édifices et les compositions de façade lors des transformations : ordonnancement par niveaux, proportion et répartition des percements, ...

> Privilégier les matériaux naturels et locaux : chaux naturelle, pierres, bois, fer, ...

> Proscrire les menuiseries PVC, les volets roulants en saillie

### ■ Présentation et qualité des abords du patrimoine identifié

> Libérer les abords immédiats de ce qui pourrait entraver la mise en valeur (mobilier urbain, ouvrages techniques...)

> Aménager sobrement les abords pour révéler l'élément patrimonial

### Priorité 2/3

- Échelle de l'enjeu 1/2
- Nécessité au regard de l'état actuel 1/2
- Polyvalence de l'action 2/2

### + Actions & outils :

#### Axe 1 : préserver et adapter les paysages habités

1.5 Valoriser le patrimoine architectural

1.6 Valoriser les matériaux et savoir-faire locaux

### + Cahiers illustrés de références et préconisations :

- Réaffectation des édifices abandonnés

- Développement durable et performance énergétique

- Éléments de second oeuvre

- Conduite de projet

- Limites et clôtures

## Valoriser le patrimoine architectural majeur (2/2)

### ▪ Réhabilitation énergétique

- > Identifier au préalable les qualités patrimoniales à ne pas altérer (parements, modénatures, ouvrages de second oeuvre ..) et les qualités intrinsèques énergétiques (orientations, matériaux, inertie, ventilations, ...)
- > Proposer bouquet de travaux adaptés au patrimoine et aux qualités des édifices
- > Intégrer l'isolation à l'intérieur des volumes existants pour limiter son impact

## Intégrer les nouvelles constructions au contexte urbain et paysager

### ▪ Encadrer le développement des secteurs d'OAP du chef-lieu, dans un objectif fort de qualité paysagère, urbaine et architecturale.

Bonnevaux est implantée historiquement de manière linéaire, la trame urbaine historique suit les courbes de niveaux ; ces secteurs ciblés de développement risquent de « dénaturer » la silhouette villageoise. Ils représentent des surfaces importantes et très visibles (bord de route, situation en coteau) bénéficiant de situations paysagères remarquables (espace ouvert permettant à la vue de s'étendre sur le village et les reliefs environnants) renforçant la nécessité d'un projet qualitatif (à la fois dans sa composition globale, l'implantation des constructions et leurs relations entre-elles, et dans la composition architecturale de chaque élément bâti)

### ▪ Intégrer les constructions à la pente

- > Tirer parti de la pente sans recourir aux enrochements
- > Privilégier les murs de soutènement
- > Limiter les déblais/remblais, notamment sur les voies d'accès.

### ▪ Concevoir des volumes simples, dans l'esprit de l'existant

- > Echelle importante en relation avec l'environnement bâti des fermes de type Vallée d'Abondance
- > Toitures à pentes
- > Soubassements maçonnés
- > Sobriété des ouvrages menuisés : galeries, garde-corps, débords de toiture, etc.
- > Teintes générales en accord avec l'existant : toitures, enduits, bardages et bois.

### ▪ Limiter le recours aux clôtures ou exiger un projet de clôture dessiné et qualitatif

- > Murets, particulièrement en cœur de hameaux ou chef-lieu
- > Murets bas
- > Grillages légers, accompagnement végétal
- > Mise en cohérence avec l'environnement.

### ▪ Améliorer la qualité des bâtiments agricoles

- > Volumes simples
- > Echelle en rapport avec l'environnement bâti
- > Matériaux de qualité

### Priorité 3/3

- Échelle de l'enjeu 1/2
- Nécessité au regard de l'état actuel 2/2
- Polyvalence de l'action 2/2

### + Actions & outils :

#### Axe 1 : préserver et adapter les paysages habités

1.7 veiller à la qualité des constructions et de leurs abords (implantation – orientation – limites) / intégrer les nouvelles constructions au contexte urbain et paysager

#### Axe 2 : adoucir les paysages d'activités et de mobilité

2.1 améliorer et valoriser les infrastructures (zones d'activités, routes...) du territoire

#### Axe 5 : adapter le territoire aux enjeux de demain

5.1 Transition énergétique et mobilités actives

### + Cahiers illustrés de références et préconisations :

- Petits collectifs et hameaux historiques
- Conduite de projet
- Soutènements
- Limites et clôtures
- Développement durable et performance énergétique
- Bâtiments agricoles

# 2 Schéma communal

## Analyse du document d'urbanisme actuel

COMMUNE	PAYSAGE	FORME URBAINE	PATRIMOINE BÂTI	CRÉATION ARCHITECTURALE
<b>Bonnevaux</b> PADD approuvé le 22/12/2015 (Auteur Florence Lachat et Sandra Cachat) <b>Loi Montagne</b>	Équilibre entre développement urbain et préservation des espaces naturels Protection des zones humides, des espaces boisés et de la ripisylve, les secteurs agricole et d'intérêt paysager et les continuités écologiques Respect des contraintes environnementales Protection des zones humides, des espaces boisés et de la ripisylve, les secteurs agricole et d'intérêt paysager et les continuités écologiques Conservation d'un équilibre entre espaces bâtis et naturels au chef-lieu Préservation de l'activité agricole	Structure urbaine : Chef-lieu + deux hameaux (Centfontaine et La Solitude) + habitat aggloméré ou isolé Densification du chef-lieu en préservant son identité Achèvement de l'urbanisation des hameaux Gestion de l'existant pour les pôles bâtis agglomérés ou isolés Modération de la consommation de l'espace et lutte contre l'étalement urbain	Identification du patrimoine qui participe à l'identité du territoire et qui contribue à créer une ambiance rurale de qualité Valorisation du patrimoine bâti en portant réflexion sur les éléments à protéger, en repérant le bâti identitaire et le bâti agricole pouvant être réhabilité et en identifiant les chalets d'alpage  Valorisation des volumes du bâti ancien	Diversification de la typologie de l'habitat par la mise en place d'un règlement adapté notamment concernant les volumétries